Avenant « coronavirus »

15/04/2020

Concours «Palabres d'Europe illustrées»

« L'Europe de mes rêves vue de ma commune »

« Ma commune demain grâce à l'Europe »

dessins, poèmes et textes …

à destination des classes des cycles 3 et 4

Pyrénées-Orientales, Aude, Ariège

ADRET – Centre d'information Europe Direct Pyrénées
Maison des entreprises – Espace Alfred Sauvy F – 66500 Prades
http://europedirectpyrenees.eu
Tel : 0468053884 - contact@europedirectpyrenees.eu

Règlement du concours « Palabres d'Europe illustrées »

1. Organisation

Le concours gratuit « Palabres d'Europe illustrées » est organisé par l'ADRET (Agence de Développement Rural Europe et Territoires) – Centre d'information Europe Direct Pyrénées (association loi 1901) dans le cadre du projet «Palabres d'Europe» sélectionné par la Représentation en France de la Commission européenne (appel à projets 2019 sur des actions et évènements en France sur l'Union européenne). Ce projet « Palabres d'Europe » vise à rapprocher l'Europe des territoires ruraux et les territoires ruraux de l'Europe.

2. Objet du concours

Les élèves ou classes participantes sont invités à proposer une (ou des) création(s) sous forme de textes, poèmes et/ou dessins sur un des deux thèmes suivants :

1. L'Europe de mes rêves vue de ma commune
2. Ma commune demain grâce à l'Europe.

3. Conditions de participation

Le concours «Palabres d'Europe illustrées» est ouvert aux élèves et/ou aux classes des écoles primaires et des collèges des départements des Pyrénées-Orientales, de l'Aude et de l'Ariège ainsi qu'aux structures d'accueil spécialisées de ces mêmes départements.

La participation au concours est gratuite.

Le fait de candidater implique, pour tous les participants, l'acceptation sans restriction ni réserve du présent règlement.

4. Format et contenu des créations proposées

Texte: minimum 200 mots, maximum 800 mots	word et pdf
Poème: minimum 50 mots, maximum 200 mots	word et pdf
Dessin: format A4 ou A3	original (+ fichier jpeg ou pdf si version électronique)

Chaque création indiquera au verso prénom(s), nom(s), classe et établissement scolaire de l'auteur (ou des auteurs pour une création collective).

Les contributions injurieuses, diffamatoires, discriminatoires et/ou obscènes ou qui divulguent des informations personnelles seront exclues du concours.

Des reprises de textes/poèmes/dessins protégés par des droits d'auteur seront rejetées.

5. Modalités de participation

Chaque élève/classe procèdera à **une <u>inscription en ligne avant le 7 Mai 2020</u>** via le formulaire en ligne : https://forms.gle/73RQJTR9UdcCmxBU7

Le responsable de la classe ou l'élève indiquera lors de l'inscription au concours au-delà des informations administratives (nom de l'élève[1] ou nom du responsable, adresse, tel, contact, niveau…)
- le thème de la création (« L'Europe de mes rêves vue de ma commune» ou « Ma commune demain grâce à l'Europe »)
- le support choisi : texte, poème ou dessin
- la modalité retenue de participation : recueil de contributions individuelles ou création collective

<u>Les créations seront envoyées par courrier postal à l'organisateur du concours avant le 22 mai 2020</u> avec copie (dans la mesure du possible) par voie électronique
(mail contact@europedirectpyrenees.eu ou service de transfert de fichier).

Les frais d'expédition sont à la charge des participants.

6. Critères de sélection et jury.

Les lauréats seront déterminés au regard des critères suivants :

a. Le respect du thème retenu

b. La qualité esthétique et la créativité (qualité rédactionnelle pour les écrits)

c. La pertinence du message

Un jury composé de membres de l'équipe de l'ADRET – Centre d'information Europe Direct Pyrénées et de partenaires territoriaux sélectionnera les élèves ou classes lauréates (1 par thème, par type de support et par cycle). La décision du jury est définitive et aucune correspondance ne sera engagée à ce sujet.

7. Prix

Les récompenses des classes lauréates pourront prendre la forme d'animations en lien avec l'Europe et/ou de visites de sites emblématiques locaux et/ou de reproductions des créations (ex : cartes postales, marque-pages, calendriers…).

En fonction du nombre de participants et d'éventuels partenariats, l'organisateur se réserve le droit d'adapter les prix.

Tous les élèves et toutes les classes ayant participé au concours seront récompensées par des petits gadgets aux couleurs de l'Europe.

[1] Les élèves ayant moins de 15 ans devront indiquer le nom de leur parent.

8. Droits d'auteur

Les participants accordent la jouissance illimitée spatiale et temporelle à l'organisateur du concours pour toutes les façons d'usages connues et inconnues de l'œuvre transmise ainsi que de son idée. Parmi ceci comptent le droit à la reproduction et à la diffusion du travail. Cet accord de jouissance n'est pas indemnisé.

Les participants garantissent qu'il n'existe aucun droit d'auteur d'un tiers sur l'œuvre soumise et sur l'idée et qu'ils sont libres de disposer du travail. Ils libèrent à titre préventif l'organisateur de toutes les revendications d'une tierce personne qui reposent sur le fait que les affirmations faites ci-dessus ne sont pas exactes.

9. Protection des données

Ce concours est organisé par l'ADRET, Agence de Développement Rural Europe et Territoires. Elle est liée par les obligations de confidentialité prévues par le règlement général sur la protection des données (règlement (UE) 2016/679).

Les données seront conservées jusqu'en décembre 2021 et seront ensuite automatiquement effacées.

Toutes les données à caractère personnel recueillies pour désigner et contacter les vainqueurs (nom, prénom, date de naissance, adresse électronique…) seront conservées par le responsable du traitement des données et ne seront utilisées qu'aux seules fins de ce concours.

L'ADRET s'engage à protéger les données à caractère personnel. Toutes les données à caractère personnel sont traitées conformément au règlement (UE) 2018/1725.

10. Contact et questions

Si un participant souhaite poser des questions sur le concours avant ou après s'être inscrit, il peut contacter l'organisateur uniquement par mail contact@europedirectpyrenees.eu avec mention dans l'objet du mail de **« Concours Palabres d'Europe illustrées »**.

11. Informations générales

L'ADRET se réserve la possibilité d'écourter, de prolonger, de modifier ou d'annuler le présent concours si les circonstances l'exigent. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.